NATIONS
UNIES

S



Conseil de sécurité

Distr.
GÉNÉRALE

S/RES/1257 (1999)
3 août 1999

RÉSOLUTION 1257 (1999)

Adoptée par le Conseil de sécurité à sa 4031e séance,
le 3 août 1999

Le Conseil de sécurité,

Rappelant ses résolutions antérieures concernant la situation au Timor oriental, en particulier sa résolution 1246 (1999) du 11 juin 1999,

Prenant note de la lettre datée du 28 juillet 1999 que le Secrétaire général a adressée au Président du Conseil de sécurité (S/1999/830) pour informer le Conseil de sa décision de reporter au 30 août 1999 la consultation populaire prévue au Timor oriental et lui demander d'autoriser une prorogation d'un mois du mandat de la Mission des Nations Unies au Timor oriental (MINUTO),

1. Décide de proroger le mandat de la MINUTO jusqu'au 30 septembre 1999;

2. Décide de rester saisi de la question.

99-22670 (F)